

Normes des programmes désignés de soins vasculaires en Ontario

Rôles et responsabilités,
volumes annuels et
exigences en matière d'infrastructure

Octobre 2023



Ontario Health
CorHealth Ontario

Table des matières

Normes des programmes désignés de soins vasculaires en Ontario	1
À propos de Santé Ontario – CorHealth Ontario	2
Objectif	3
Responsabilisation	3
Niveaux des programmes de soins vasculaires	5
Exigences des programmes désignés de soins vasculaires en Ontario	6
Exigence 1 : Rôles et responsabilités	7
Exigence 2 : Volumes annuels	8
Exigence 3 : Infrastructure	9
Annexe A : Contexte	12
Annexe B : Liste de vérification des exigences des programmes désignés de soins vasculaires	14
Annexe C : Lettre d’attestation.....	16
Annexe D : Procédures fondées sur la qualité (PFQ) pour les réparations standard, modérées et avancées de l’anévrisme de l’aorte	17

À propos de Santé Ontario – CorHealth Ontario

Organe consultatif principal du gouvernement de l’Ontario en matière de soins cardiaques, vasculaires et liés aux accidents vasculaires, Santé Ontario – CorHealth Ontario contribue à améliorer la qualité, l’efficacité, l’accessibilité et l’équité des soins dans ces domaines cliniques pour les patients de l’ensemble de l’Ontario. Depuis le 1^{er} décembre 2021, CorHealth Ontario fait désormais partie de Santé Ontario, un organisme du ministère de la Santé chargé de l’administration du système de santé de l’Ontario et de l’intégration des services et des soutiens entre divers fournisseurs de soins de santé ou organismes connexes. L’approche de Santé Ontario – CorHealth pour soutenir la transformation du système de santé repose sur les meilleures pratiques fondées sur des données probantes et implique une collaboration avec des partenaires clés pour comprendre les besoins en soins des patients et des fournisseurs, permettre la planification provinciale, donner des conseils sur l’affectation des ressources, utiliser les données et la mesure des performances pour éclairer la prise de décision, et apporter des améliorations à la qualité clinique et au système pour optimiser les résultats pour les patients.

Objectif

Les Normes des programmes désignés de soins vasculaires en Ontario (les « normes de programme ») ont été élaborées par Santé Ontario – CorHealth Ontario en collaboration avec des partenaires de soins vasculaires. Les normes de programme définissent les attentes et les exigences auxquelles doit répondre un hôpital doté d'un programme de soins vasculaires de niveau 1, 2 ou 3 :

1. Rôles et responsabilités
2. Volumes annuels
3. Infrastructure

Les normes de programme guident les fournisseurs de soins vasculaires et les responsables des programmes désignés de soins vasculaires pour soutenir l'accès normalisé et opportun aux soins vasculaires pour les patients de tout l'Ontario, y compris les soins destinés à sauver des vies et des membres. Ces normes de programme créent également une responsabilisation en la matière pour Santé Ontario – CorHealth Ontario et le système de soins de santé de l'Ontario. Les soins vasculaires regroupent les soins fournis par la chirurgie vasculaire et la radiologie interventionnelle, qui devraient être dispensés dans le cadre d'une approche interprofessionnelle basée sur la collaboration. Un fort degré de collaboration multidisciplinaire et interprofessionnelle avec d'autres programmes cliniques pertinents au sein de l'hôpital favorisera la réussite du programme de soins vasculaires. Les normes de programme jettent les bases pour une amélioration continue de la qualité en vue d'obtenir des résultats positifs pour les patients.

Les normes de programme s'alignent sur le concept de soins régionaux intégrés et y contribuent en veillant à ce que les programmes désignés de soins vasculaires adoptent une approche régionale pour la prestation de services de soins vasculaires en collaboration avec leur région de Santé Ontario. Les programmes désignés de soins vasculaires doivent coordonner et intégrer les services de soins vasculaires au sein de leur hôpital et avec les partenaires communautaires. Ces programmes sont également encouragés à collaborer avec d'autres programmes de soins vasculaires dans et entre les régions de Santé Ontario dans le but d'informer et de développer des approches normalisées (le cas échéant) afin de garantir à tous les Ontariens un accès équitable aux services de soins vasculaires.

Responsabilisation

Santé Ontario – CorHealth Ontario requiert de tous les programmes désignés de soins vasculaires qu'ils se conforment à l'ensemble des normes de programme détaillées dans le présent document qui correspondent à leur désignation en tant que programme vasculaire de niveau 1, 2 ou 3. Un processus collaboratif d'engagement en faveur de la qualité des soins vasculaires sera mis en place avec tous les programmes désignés de soins vasculaires afin d'apprendre et de partager les réussites, et d'aider tout programme de soins vasculaires qui ne répondrait pas aux exigences à mieux comprendre le problème et la ou les causes profondes potentielles puis à élaborer un plan pour soutenir l'action et l'amélioration. La Figure 1 présente un résumé du processus d'engagement en faveur de la qualité des soins vasculaires. Le processus prévoit que chaque hôpital atteste qu'il satisfait aux rôles et responsabilités, aux volumes annuels et aux exigences en matière d'infrastructure qui correspondent à un programme désigné soins vasculaires de niveau 1, 2 ou 3. Le directeur général (DG) de l'hôpital ou son représentant est responsable de remplir la liste de vérification (voir l'Annexe B) et de signer la lettre d'attestation (voir l'Annexe C).

Projet – Processus d’engagement en faveur de la qualité des soins vasculaires

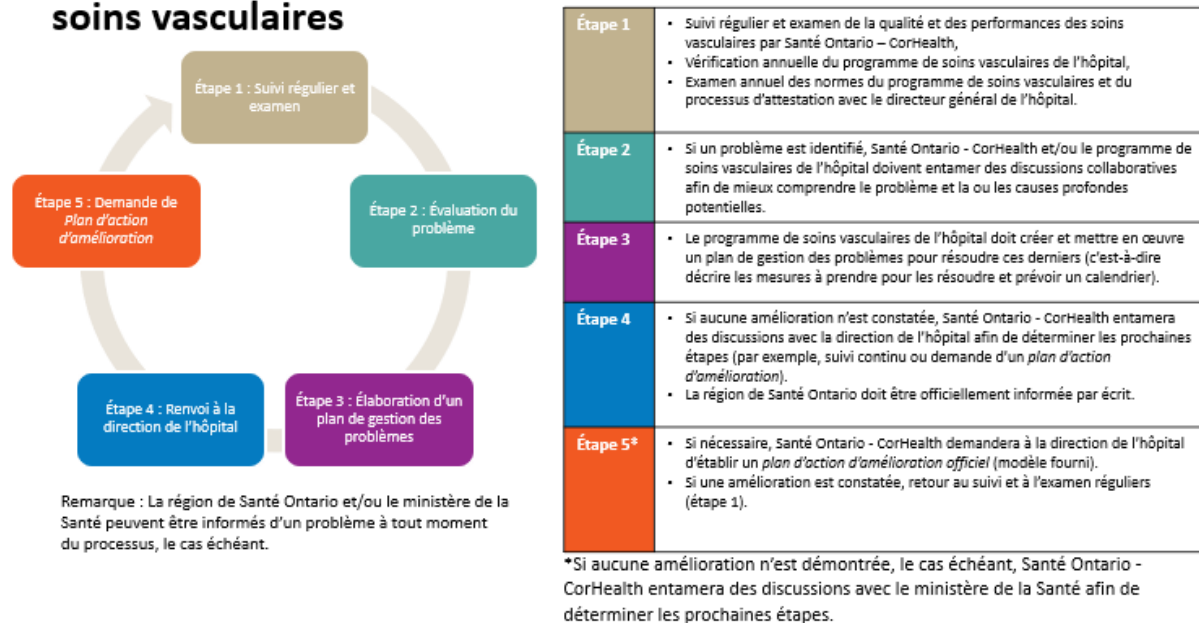


Figure 1 : Processus d’engagement en faveur de la qualité des soins vasculaires

Un programme désigné de soins vasculaires qui ne respecte pas ou ne maintient pas les attentes et les exigences associées à son niveau de désignation devra collaborer, tel que requis, avec Santé Ontario et sa région de Santé Ontario, ainsi qu’avec le ministère de la Santé, afin d’élaborer et de mettre en œuvre un plan d’action d’amélioration pour parvenir à respecter les normes de programme. Si les normes de programme ne sont pas atteintes dans un délai raisonnable, d’autres solutions seront explorées, notamment l’ajustement du niveau de désignation du programme de soins vasculaires et/ou l’ajustement du financement au titre des procédures fondées sur la qualité pour les soins vasculaires non cardiaques (PFQ SVNC).

Les hôpitaux qui n’ont pas de programme désigné de soins vasculaires, mais qui pratiquent des interventions vasculaires et reçoivent des fonds au titre des PFQ SVNC, sont encouragés à soumettre une proposition, selon le processus établi par Santé Ontario – CorHealth Ontario, pour la désignation d’un programme de soins vasculaires conforme aux normes de programme, ou à créer un partenariat dans le cadre d’un protocole d’accord avec un programme désigné de soins vasculaires. Si ces options ne sont pas mises en œuvre dans un délai raisonnable, d’autres solutions seront explorées, notamment l’ajustement du financement au titre des PFQ SVNC.

Les hôpitaux qui n’ont pas de programme désigné de soins vasculaires et qui ne reçoivent pas de financement au titre des PFQ SVNC doivent soumettre une proposition selon le processus établi par Santé Ontario – CorHealth Ontario pour la désignation d’un programme de soins vasculaires; seuls les hôpitaux dont la proposition est approuvée peuvent être pris en considération pour le financement au titre des PFQ SVNC.

Niveaux des programmes de soins vasculaires

Chaque programme désigné de soins vasculaires doit coordonner et fournir une gamme complète de services de soins vasculaires aux patients. Les normes de programme définissent les programmes de soins vasculaires de niveaux 1, 2 et 3 et décrivent les rôles et responsabilités, les volumes annuels et les exigences en matière d'infrastructure pour chaque niveau. Chaque niveau s'appuie sur une base de référence de services de soins vasculaires (niveau 3) et augmente en complexité les soins vasculaires fournis, de sorte qu'un programme de niveau 1 offre l'éventail de soins vasculaires le plus complet et le plus complexe qui soit.

Description du programme de soins vasculaires de niveau 3

Un programme de soins vasculaires de niveau 3 assure le continuum complet des soins vasculaires, y compris un ensemble d'interventions vasculaires de base comprenant la réparation chirurgicale ouverte des anévrismes de l'aorte abdominale (AAA), l'endartériectomie carotidienne (EC) et la revascularisation des membres inférieurs par une approche chirurgicale ouverte et/ou endovasculaire. Les soins sont dispensés par une équipe spécialisée en soins vasculaires, composée de chirurgiens vasculaires et de radiologues interventionnels, qui possèdent une expertise et des compétences avérées dans le domaine des soins aux patients nécessitant des soins vasculaires. L'équipe est disponible pour les appels d'urgence vasculaire 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin de s'assurer que les patients ayant besoin de soins vasculaires urgents/émurgents bénéficient d'un accès rapide. Les interruptions dans la couverture des appels ne sont pas autorisées.

Description du programme de soins vasculaires de niveau 2

S'appuyant sur les exigences d'un programme de niveau 3, un programme vasculaire de niveau 2 propose des procédures plus complexes, notamment la réparation d'anévrismes endovasculaires (RAEV)¹. Le programme dispose d'une unité d'hospitalisation dédiée aux patients nécessitant des soins vasculaires et doit compter un clinicien spécialisé en pratique avancée (par exemple, une infirmière praticienne vasculaire ou un assistant médical) au sein de l'équipe de soins. Certains programmes de niveau 2 peuvent proposer des procédures de RAEV fenêtrées pour les AAA juxtarénaux et doivent atteindre un volume annuel minimum pour pouvoir proposer ce service. Certains programmes de niveau 2 peuvent également proposer des procédures de RAEV thoraciques (RAEVT) et doivent être en mesure d'assurer un drainage approprié du liquide céphalorachidien, le cas échéant.

Description du programme de soins vasculaires de niveau 1

S'appuyant sur les exigences d'un programme de soins vasculaires de niveau 2, un programme de soins vasculaires de niveau 1 assure une prise en charge complète des maladies aortiques complexes impliquant l'aorte thoracoabdominale et l'arc de l'aorte, en collaboration avec un programme de chirurgie cardiaque. Les programmes de niveau 1 peuvent proposer toute la gamme des interventions chirurgicales ouvertes et endovasculaires pour tous les niveaux d'intervention aortique.

Une cartographie et un tableau des programmes désignés de soins vasculaires par région de Santé Ontario sont disponibles [ici](#).

¹ Conformément aux instructions de gestion des volumes des PFQ, seuls les hôpitaux ayant reçu l'approbation écrite du ministère peuvent utiliser les fonds des PFQ pour des procédures de RAEV. Les hôpitaux doivent être désignés comme programme de soins vasculaires de niveau 1 ou 2 pour obtenir cette autorisation.

Exigences des programmes désignés de soins vasculaires en Ontario

Les exigences auxquelles doit répondre un hôpital doté d'un programme de soins vasculaires de niveau 1, 2 ou 3 sont décrites ci-dessous :

1. Rôles et responsabilités
2. Volumes annuels
3. Infrastructure

Pour atteindre et conserver le statut de programme désigné de soins vasculaires de niveau 1, 2 ou 3, un hôpital de l'Ontario doit remplir toutes les conditions associées au niveau souhaité.

La Figure 2 ci-dessous présente un résumé des exigences pour chaque niveau. Par ailleurs, afin d'aider les programmes vasculaires dans leur processus d'examen annuel et d'attestation, l'Annexe B contient un tableau récapitulatif des exigences, ainsi qu'une liste de vérification.

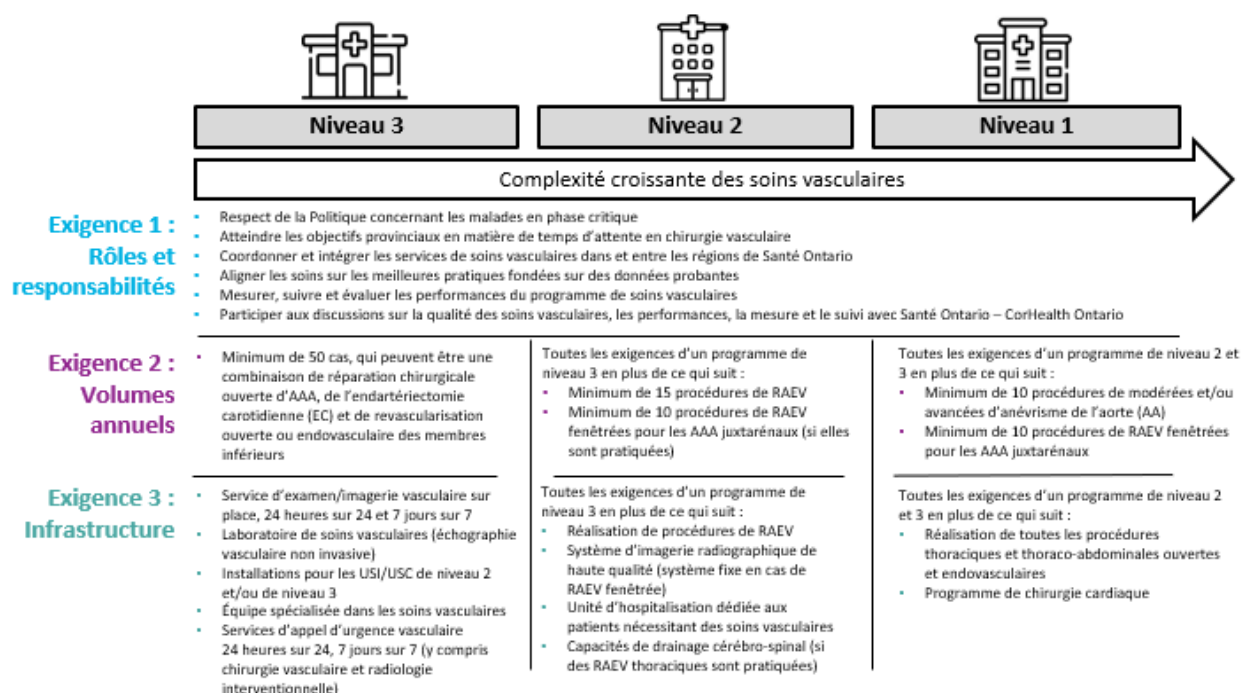


Figure 2 : Niveaux et exigences des programmes désignés de soins vasculaires en Ontario

Exigence 1 : Rôles et responsabilités

Un programme désigné de soins vasculaires doit assurer le continuum complet des soins vasculaires, y compris le diagnostic, le traitement, l'intervention chirurgicale, la réadaptation et la gestion thérapeutique.

Pour que les patients de l'Ontario aient accès aux soins en temps utile, chaque programme doit faire tous les efforts raisonnables pour :

- Respecter la Politique concernant les malades en phase critique de l'Ontario pour s'assurer que des services de soins aigus appropriés et opportuns sont disponibles, dans un délai de quatre (4) heures, pour les patients nécessitant des soins vasculaires notifiés par CritiCall, dont la vie ou l'intégrité physique est menacée.
 - Aucun patient dont la vie ou l'intégrité physique est menacée ne peut se voir refuser des soins (qu'il s'agisse d'une consultation ou d'un transfert);
 - Les hôpitaux sont tenus de mettre en place une procédure spécifique pour les patients dont la vie ou l'intégrité physique est menacée qui sont acceptés via CritiCall, afin de permettre une évaluation clinique immédiate, une intervention chirurgicale ou endovasculaire et un rétablissement sans délai après l'intervention; et
 - Les hôpitaux doivent mettre en place des procédures internes pour assurer le suivi de tout écart par rapport à la politique.
- Veiller à ce que les patients ayant besoin de soins vasculaires bénéficient d'un accès rapide aux tests diagnostiques et aux traitements en fonction de l'urgence et des objectifs provinciaux en matière de temps d'attente pour la chirurgie vasculaire.

Un programme désigné de soins vasculaires est en outre responsable de ce qui suit :

- Participer à la coordination régionale et à l'intégration des services de soins vasculaires dans et entre les régions de Santé Ontario afin de répondre aux besoins des patients, en collaboration avec d'autres programmes de soins vasculaires, le ministère de la Santé (MS), les régions de Santé Ontario et Santé Ontario – CorHealth Ontario.
- Aligner les services de soins vasculaires sur les meilleures pratiques fondées sur des données probantes, y compris les lignes directrices et les normes provinciales.
- Mesurer, contrôler et évaluer de manière indépendante la performance du programme de soins vasculaires au moyen d'un programme interne d'amélioration continue de la qualité qui intègre les éléments suivants :
 - Un examen régulier de la mortalité et de la morbidité, y compris des amputations évitables;
 - Des conférences de cas régulières pour discuter des cas difficiles, complexes ou rares pour lesquels l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire peut s'avérer utile; et
 - La participation à une base de données sur la qualité, comme le projet collaboratif de l'Ontario sur le National Surgical Quality Improvement Program (NSQIP-ON) et le Réseau d'amélioration de la qualité des soins chirurgicaux en Ontario (ON-SQIN) ou l'initiative CVQI (Canadian Vascular Quality Initiative) (fortement recommandée).
- Participer activement à des discussions externes additionnelles sur la qualité vasculaire, la performance, la mesure et le suivi avec Santé Ontario – CorHealth Ontario afin d'examiner les résultats pour les patients et de déterminer des stratégies pour stimuler l'amélioration de la qualité des soins vasculaires.

Exigence 2 : Volumes annuels

Volumes annuels

Description

Les programmes de soins vasculaires de niveaux 1, 2 et 3 doivent traiter un minimum de 50 cas, qui peuvent être une combinaison de réparation chirurgicale ouverte standard* d'AAA, de l'endartériectomie carotidienne (EC) et de revascularisation ouverte ou endovasculaire des membres inférieurs.

Les programmes de soins vasculaires de niveaux 1 et 2 doivent satisfaire aux exigences minimales en matière de volume pour la réparation de l'AA, qui comprennent ≥ 15 procédures de RAEV. Seuls les programmes de soins vasculaires de niveaux 1 et 2 sont autorisés à pratiquer la RAEV à l'heure actuelle. Les programmes de soins vasculaires de niveau 3 et les programmes non désignés ne sont pas autorisés à pratiquer la RAEV.

Le programme de niveau 1 et tout programme de niveau 2 qui réalise une RAEV fenêtrée pour un AAA juxtarénal doit effectuer ≥ 10 procédures de RAEV fenêtrée.

Les programmes de soins vasculaires de niveau 1 doivent réaliser ≥ 10 procédures de réparation d'AA modérées* et/ou avancées* et doivent être en mesure de réaliser des réparations d'AA avancées* à la fois par chirurgie ouverte et RAEV.

*Voir l'Annexe D pour les définitions des procédures fondées sur la qualité (PFQ) pour les réparations standard, modérées et avancées de l'anévrisme de l'aorte.

Exigence 3 : Infrastructure

1. Examen/imagerie vasculaire

Description

Tous les programmes de soins vasculaires doivent disposer d'un service d'examen/imagerie vasculaire sur place, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les modalités clés doivent inclure :

- Angiographie par tomодensitométrie
- Tomодensitométrie multicoupe
- Angiographie par résonance magnétique (ARM)
- Angiographie périphérique

Tous les programmes de soins vasculaires doivent également disposer d'un laboratoire vasculaire sur place qui fournit une imagerie vasculaire non invasive par ultrasons. Il n'est pas nécessaire que l'échographie vasculaire soit disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, mais elle doit être disponible la plupart des jours de la semaine. Le laboratoire vasculaire doit fournir une gamme complète d'imagerie artérielle et veineuse et disposer de protocoles standard et d'un programme d'assurance qualité.

Il est fortement recommandé que l'imagerie vasculaire par ultrasons soit :

- réalisée par un technicien vasculaire agréé ou par un personnel équivalent; et
- interprétée par un médecin au fait des pathologies vasculaires, idéalement titulaire d'un certificat de médecin agréé en interprétation vasculaire (RPVI) ou d'un certificat équivalent.

Par ailleurs, des protocoles vasculaires spécifiques doivent être établis pour les interventions sur les membres inférieurs, le bassin, la région infrarénale, la région thoracique et la région thoracoabdominale.

2. Salle d'intervention/opération équipée d'un système d'imagerie à rayons X de haute qualité

Description

Tous les programmes de soins vasculaires doivent disposer d'une salle d'intervention/opération pour les interventions vasculaires afin de fournir un environnement sûr et approprié permettant l'induction de l'anesthésie, les incisions chirurgicales ou un accès percutané, la récupération postopératoire et la conversion à une réparation ouverte, le cas échéant.

Les programmes vasculaires de niveaux 1 et 2 doivent au minimum avoir accès à une salle d'intervention/opération dotée d'un système d'imagerie radiographique portable de haute qualité (sur arceau).

Les programmes de soins vasculaires de niveaux 1 et 2 pratiquant des procédures de RAEV fenêtrées et les programmes de niveau 1 pratiquant des procédures de RAEV ramifiées doivent être dotés d'un système d'imagerie fixe.

3. Installations des unités de soins intensifs (USI) et des unités de soins critiques (USC)

Description

Tous les programmes de soins vasculaires doivent disposer d'installations pour les USI/USC de niveau 2 et/ou de niveau 3.

4. Unité d'hospitalisation dédiée à la prise en charge des patients nécessitant des soins vasculaires

Description

Les programmes de soins vasculaires de niveaux 1 et 2 doivent disposer d'une unité d'hospitalisation spécialisée dans laquelle les équipes cliniques ont démontré leur compétence dans la prise en charge des patients nécessitant des soins vasculaires post-chirurgicaux et post-interventionnels.

5. Fournitures consommables pour RAEV

Description

Les programmes de soins vasculaires de niveaux 1 et 2 doivent disposer d'un stock approprié de fournitures consommables immédiatement disponibles afin de pouvoir fournir des services RAEV d'urgence en cas de besoin.

6. Équipe spécialisée dans les soins vasculaires

Description

Tous les programmes de soins vasculaires doivent avoir une équipe de base spécialisée dans les soins vasculaires, dotée d'une expertise et de compétences avérées dans la prise en charge des patients nécessitant des soins vasculaires. Au minimum, l'équipe principale doit notamment être composée des personnes suivantes :

- Chirurgiens vasculaires
- Radiologues interventionnels
- Anesthésistes formés aux soins vasculaires
- Personnel infirmier de salle d'opération formé aux soins vasculaires
- Personnel infirmier expérimenté dans les soins post-chirurgicaux/post-interventionnels des patients nécessitant des soins vasculaires

Pour les programmes de niveaux 1 et 2, un clinicien spécialisé en pratique avancée doit participer (par exemple, infirmière praticienne en médecine vasculaire/assistante médicale).

7. Services d'appel d'urgence pour les soins vasculaires disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Description

Tous les programmes de soins vasculaires doivent être dotés de services d'appel d'urgence (y compris la chirurgie vasculaire et la radiologie interventionnelle) disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, soit de manière autonome (sur place), soit en partenariat coordonné avec d'autres programmes de soins vasculaires locaux, et disposer des ressources humaines nécessaires en matière de santé pour les soutenir. Si les services d'appel d'urgence pour les soins vasculaires sont proposés en partenariat coordonné avec d'autres programmes vasculaires locaux, un protocole d'accord doit être mis en place pour formaliser le processus.

Si les services de soins vasculaires sont perturbés de manière imprévue, l'hôpital est responsable de coordonner la couverture avec d'autres programmes de soins vasculaires afin de garantir l'accès des patients aux soins vasculaires 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

8. Services d'anesthésie

Description

L'anesthésie pour tous les patients subissant une chirurgie vasculaire majeure, y compris la RAEV, doit être assurée par un anesthésiste ayant une expérience en anesthésie vasculaire. La pratique de la RAEV en l'absence d'un anesthésiste n'est pas autorisée à l'heure actuelle.

9. Accès à l'hémodialyse en milieu hospitalier

Description

Tous les programmes de soins vasculaires doivent avoir accès à l'hémodialyse en milieu hospitalier pour la prise en charge de la dialyse postopératoire.

10. Capacités de drainage du liquide céphalorachidien (LCR)

Description

Dans le cadre d'un programme de RAEV, les programmes de soins vasculaires qui pratiquent des interventions de RAEV thoraciques/thoracoabdominales doivent être en mesure d'assurer un drainage approprié du LCR, au besoin, et avoir mis en place des protocoles de drainage du LCR pour les interventions de RAEV thoraciques/thoracoabdominales.

11. Programme de chirurgie cardiaque

Description

Tous les programmes de soins vasculaires de niveau 1 doivent disposer d'un programme hospitalier de chirurgie cardiaque (ou d'un partenariat) pour assurer une prise en charge complète des maladies aortiques complexes impliquant l'anneau aortique, l'aorte ascendante et l'arc de l'aorte.

Annexe A : Contexte

En 2012, avec la participation active et le soutien des fournisseurs de services vasculaires et d'autres partenaires du système de santé, le Réseau ontarien de soins cardiaques (ROSC) a élaboré une stratégie provinciale visant à accroître l'accès équitable à des soins vasculaires normalisés fondés sur les meilleures pratiques et à améliorer les résultats en matière de santé vasculaire pour la population de l'Ontario. Dans le cadre de la stratégie en matière de soins vasculaires, dix recommandations ont été formulées, notamment :

- Élaboration d'un programme provincial de soins vasculaires pour des services vasculaires régionalisés et coordonnés afin de combler les lacunes dans la gestion des maladies et l'assurance de la qualité des soins vasculaires en Ontario; et
- Une couverture adéquate des urgences vasculaires, y compris des réseaux régionaux de garde disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

En 2013, un groupe de travail sur les soins vasculaires a été créé pour définir un cadre consensuel et fondé sur des données probantes pour la prestation de services vasculaires normalisés en Ontario. Au cours de ce processus, on a constaté qu'il était nécessaire d'avoir une compréhension globale de l'infrastructure actuelle des services vasculaires et de la capacité de l'Ontario. Ainsi, une enquête sur les services vasculaires a été menée auprès de tous les établissements hospitaliers de soins aigus de l'Ontario afin d'identifier les hôpitaux et les spécialités médicales fournissant des services vasculaires, de mettre en évidence les pratiques actuelles et de relever les lacunes. En s'appuyant sur les résultats de l'enquête ainsi que sur les données administratives disponibles, les publications, les lignes directrices, les exemples d'autres territoires et les consensus, une proposition de cadre de programme a été élaborée, définissant trois niveaux distincts de programmes vasculaires en milieu hospitalier (niveaux 1, 2 et 3). Ce cadre a permis de tirer parti de l'expertise et de l'infrastructure cliniques et, en mettant l'accent sur les compétences du programme, les normes cliniques, l'accès et la qualité des soins, il a rendu possible la mise en place d'un programme de soins vasculaires à l'échelle provinciale.

En 2016, en s'inspirant du document intitulé « *Ontario Current State Assessment and Proposed Program Framework: Acute Care Vascular Services* »², CorHealth Ontario a fait participer les hôpitaux à un processus d'évaluation, ce qui a donné lieu à des désignations de niveau 1, 2 ou 3 pour les programmes de soins vasculaires aigus dans l'ensemble de la province.

En 2019, grâce à l'engagement continu avec les partenaires de soins vasculaires, il est apparu nécessaire de rafraîchir les niveaux du programme désigné de soins vasculaires afin de déterminer la capacité, la couverture, l'expertise et les ressources. Les critères relatifs aux services de base ont été mis à jour et simplifiés afin de refléter les informations essentielles requises pour confirmer la désignation et la différenciation des programmes de soins vasculaires de niveaux 1, 2 et 3. Chaque programme désigné de soins vasculaires dans la province a rempli un outil d'évaluation des critères des services de base pour confirmer le respect des critères.

²Ontario Current State Assessment and Proposed Program Framework: Acute Care Vascular Services, Cardiac Care Network, août 2015

<https://www.corhealthontario.ca/resources-for-healthcare-planners-&-providers/vascular-health-general/CCN-Vascular-Services-Curent-State-Assessment-&-Proposed-Program-Framework-2015.pdf>

Dans le cadre d'un processus continu de surveillance et d'évaluation du système de soins vasculaires, les présentes normes de programme clarifient de façon uniforme les exigences applicables aux programmes de soins vasculaires de niveaux 1, 2 et 3 en Ontario. Les hôpitaux dotés d'un programme désigné de soins vasculaires jouent un rôle fondamental en garantissant un accès équitable à des services de soins vasculaires de haute qualité, afin de permettre aux patients nécessitant des soins vasculaires d'avoir accès en temps utile à des soins susceptibles de sauver leur vie et leur intégrité physique. Un hôpital de l'Ontario doit remplir toutes les exigences associées au niveau souhaité pour obtenir et conserver la désignation de programme de soins vasculaires de niveau 1, 2 ou 3.

Annexe B : Liste de vérification des exigences des programmes désignés de soins vasculaires

Liste de vérification des exigences des programmes désignés de soins vasculaires				
Exigence 1 : Rôles et responsabilités	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Confirmation du respect des obligations
Respect de la Politique concernant les malades en phase critique de l'Ontario	✓	✓	✓	
Avoir un parcours dédié à l'acceptation des patients malades en phase critique (y compris l'évaluation, l'intervention et le rétablissement)	✓	✓	✓	
Disposer de procédures internes pour assurer le suivi de tout écart par rapport à la Politique concernant les malades en phase critique de l'Ontario	✓	✓	✓	
Veiller à ce que les patients ayant besoin de soins vasculaires bénéficient d'un accès rapide aux tests diagnostiques et aux traitements en fonction de l'urgence et des objectifs provinciaux en matière de temps d'attente pour la chirurgie vasculaire	✓	✓	✓	
Participer à la coordination régionale et à l'intégration des services de soins vasculaires dans et entre les régions de Santé Ontario afin de répondre aux besoins des patients	✓	✓	✓	
Aligner les services de soins vasculaires sur les meilleures pratiques fondées sur des données probantes, y compris les lignes directrices et les normes provinciales	✓	✓	✓	
Mesurer, contrôler et évaluer de manière indépendante la performance du programme de soins vasculaires au moyen d'un programme interne d'amélioration continue de la qualité	✓	✓	✓	
Participer activement aux discussions sur la qualité des soins vasculaires externes, les performances, la mesure et le suivi avec Santé Ontario – CorHealth Ontario	✓	✓	✓	
Exigence 2 : Volumes annuels	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Confirmation du respect des obligations
Minimum de 50 cas, qui peuvent être une combinaison de réparation chirurgicale ouverte standard d'AAA, de l'endartériectomie carotidienne (EC) et de revascularisation ouverte ou endovasculaire des membres inférieurs	✓	✓	✓	
Minimum de 15 procédures de RAEV	✓	✓		
Minimum de 10 procédures de RAEV fenêtrées pour les AAA juxtarénaux	✓			
Minimum de 10 procédures de RAEV fenêtrées pour les AAA juxtarénaux si elles sont pratiquées		✓		
Minimum de 10 procédures de modérées et/ou avancées d'AA	✓			
Réalisation de réparations d'AA avancées à la fois par chirurgie ouverte et RAEV	✓			

Exigence 3 : Infrastructure	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Confirmation du respect des obligations
Service d'examen/imagerie vasculaire sur place, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7	✓	✓	✓	
Laboratoire vasculaire sur place qui fournit une imagerie vasculaire non invasive par ultrasons	✓	✓	✓	
Salle d'intervention/opération pour les interventions vasculaires	✓	✓	✓	
Système d'imagerie radiographique portable de haute qualité	✓	✓		
Système d'imagerie fixe si des procédures de RAEV fenêtrées sont pratiquées	✓	✓		
Système d'imagerie fixe si des procédures de RAEV ramifiées sont pratiquées	✓			
Installations pour les USI/USC de niveau 2 et/ou de niveau 3	✓	✓	✓	
Unité d'hospitalisation dédiée à la prise en charge des patients nécessitant des soins vasculaires	✓	✓		
Stock approprié de fournitures consommables pour RAEV immédiatement disponibles	✓	✓		
Équipe de base spécialisée dans les soins vasculaires, dotée d'une expertise et de compétences avérées dans la prise en charge des patients nécessitant des soins vasculaires	✓	✓	✓	
Services d'appel d'urgence pour les soins vasculaires disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, soit de manière autonome, soit en partenariat coordonné avec d'autres programmes de soins vasculaires locaux	✓	✓	✓	
Anesthésie par un anesthésiste ayant une expérience en anesthésie vasculaire	✓	✓	✓	
Accès à l'hémodialyse en milieu hospitalier pour la prise en charge de la dialyse postopératoire	✓	✓	✓	
Capacités de drainage du liquide céphalorachidien (LCR) si des interventions de RAEV thoraciques/thoracoabdominales sont pratiquées	✓	✓		
Programme ou partenariat de chirurgie cardiaque	✓			

Annexe C : Lettre d'attestation

Normes des programmes désignés de soins vasculaires en Ontario Lettre d'attestation

Attestation du directeur général (DG) de l'hôpital ou de son représentant

La présente lettre d'attestation a pour but de confirmer que le programme désigné de soins vasculaires respecte les rôles et les responsabilités, les volumes annuels et les exigences en matière d'infrastructure énoncés dans les Normes des programmes désignés de soins vasculaires en Ontario (les « normes de programme »). Il incombe au directeur général de l'hôpital ou à son représentant de remplir la présente attestation.

Après avoir examiné les normes de programme avec les responsables cliniques et administratifs des soins vasculaires, j'atteste que le programme désigné de soins vasculaires de l'hôpital satisfait aux exigences énoncées dans les normes de programme. J'atteste également que l'hôpital s'est engagé, par un leadership engagé, à soutenir le programme de soins vasculaires en mettant l'accent sur l'amélioration continue de la qualité afin d'obtenir des résultats positifs pour les patients.

Date :

Nom de l'hôpital :

Adresse de l'hôpital :

Niveau du programme désigné de soins vasculaires :

Nom du DG de l'hôpital ou de son représentant :

Signature :

Annexe D : Procédures fondées sur la qualité (PFQ) pour les réparations standard, modérées et avancées de l'anévrisme de l'aorte

Les réparations **standard** d'anévrisme aortique concernent le segment aorto-iliaque infrarénal (anévrisme de l'aorte abdominale) et peuvent être identifiées par :

- a) l'utilisation d'un clamp sous les artères rénales lors d'une réparation ouverte; ou
- b) l'utilisation d'une endogreffe standard (non fenêtrée) pour la réparation endovasculaire de l'anévrisme (RAEV).

Les réparations d'anévrisme aortique **modérées** comprennent :

- a) Aorto-iliaque – Anévrismes abdominaux et iliaques nécessitant des dispositifs de réparation des branches iliaques avec ou sans pontage ilio-fémoral ou aorto-fémoral; ou
- b) Juxtarénal – La réparation d'un anévrisme aortique juxtarénal peut être identifiée par :
 - a. l'utilisation d'un clamp au-dessus des artères rénales lors d'une réparation ouverte; ou
 - b. l'utilisation d'un greffon endovasculaire fenêtré pour la RAEV; ou
- c) Thoracique – Anévrismes situés dans l'aorte thoracique descendante.

Les réparations d'anévrisme **avancées** comprennent celles qui nécessitent des techniques endovasculaires ouvertes ou ramifiées avancées et des soins périopératoires. Il s'agit notamment d'anévrismes aux endroits suivants :

- a) Arc de l'aorte; ou
- b) Aorte thoracoabdominale (impliquant à la fois l'aorte thoracique et l'aorte abdominale)

Les définitions détaillées des PFQ figurent dans les documents suivants :

- Manuel clinique à l'égard des procédures fondées sur la qualité de Santé Ontario – CorHealth Ontario et du ministère de la Santé : Soins vasculaires non cardiaques (anévrisme de l'aorte)
- Manuel clinique à l'égard des procédures fondées sur la qualité de Santé Ontario – CorHealth Ontario et du ministère de la Santé : Soins vasculaires non cardiaques (maladies occlusives des membres inférieurs)
- Définitions des PFQ pour les PFQ gérées par les régions de Santé Ontario

Les informations sur les PFQ du ministère de la Santé sont disponibles sur le portail Web de la Direction des données sur la santé du ministère de la Santé : <https://hsim.health.gov.on.ca/hdbportal/>.